UPLINE RENDEMENT PLUS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/049/2012 en date du 06/09/2012.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, représenté par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Mounya DINAR **Directeur Général**

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attiré sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative calculée à la date d'échéance précisée dans la présente note d'information. Une sortie de l'OPCVM à une date antérieure de la date de maturité de l'OPCVM s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la sortie et après déduction des frais de rachat qui peuvent aller jusqu'à 7% HT. Le souscripteur prendrait, alors un risque en capital non mesurable a priori s'il venait à racheter ses parts antérieurement à ladite date de maturité.

I - PRESENTATION DE L'OPCVM

Dénomination sociale: FCP UPLINE RENDEMENT PLUS

Nature juridique : Fonds Commun de Placement

Code Maroclear : MA 000 0037343

Date et référence de l'agrément : 02/04/2012 sous référence AG/OP/044/2012

Siège social : 37, Bd Abdelatif Ben Kaddour, Casablanca **Durée de vie** : 3 ans (du 21/09/2012 au 25/09/2015)

A l'échéance de la formule, la société de gestion devra soit dissoudre le fonds, soit procéder à un renouvellement d'agrément dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Exercice social: Du 1^{er} janvier au 31 décembre (chaque année)

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine: 10.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général.

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur: Groupe Banque Populaire

Commissaire aux comptes: La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé.

II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : UPLINE RENDEMENT PLUS est un FCP « Contractuel » défini au niveau de l'article 5 de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 1670-07 du 10 Chaabane 1428 (24 août 2007) relatif à la classification des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Garantie : La Banque Centrale Populaire garantit 100% du capital augmenté d'une rémunération minimale garantie (rendement minimum de 7,5% In fine), et ce aux parts souscrites sur la base de la valeur liquidative du 21/09/2012 (la « Valeur Liquidative Initiale ») et conservées jusqu'au 25/09/2015 (la « Valeur Liquidative Finale »).

Les parts souscrites sur la base de la valeur liquidative du 21/09/2012 (la « Valeur Liquidative Initiale ») correspondent aux souscriptions réalisées pendant la période de commercialisation allant du 10/09/2012 au 21/09/2012.

La valeur de rachat garantie qui est calculée sur la base de la Valeur Liquidative Finale s'entend avant tout impôt, taxe ou retenue à caractère fiscal ou social qui serait prélevé sur celle-ci et dont la charge incombe aux porteurs de parts.

Objectif de gestion : L'objectif de la gestion du fonds est de permettre aux investisseurs ayant souscrit à la date du calcul de la Valeur Liquidative Initiale, de bénéficier à la date du 25/09/2015, au minimum :

- d'une garantie du capital égale à 100% du montant initial;
- d'un rendement minimum garanti de 7,5% In fine;
- d'un coupon additionnel, indexé sur la performance positive de l'or «GOLDLNPM «Comdty» et du pétrole « CO1 «Comdty». (voir les modalités pratiques du calcul de la formule d'indexation indiquées dans le paragraphe «Description de la formule ».

Il est à noter que tout surplus de performance par rapport aux éléments cités ci-dessus, revient aux porteurs de parts du fonds.

Economie de l'OPCVM : Cet investissement offre, un rendement minimum garanti de 7,5% In fine. La performance de cet investissement, au-delà du rendement minimum garanti, est liée à une progression positive de l'indice de l'or « GOLDLNPM «Comdty» et de l'indice du pétrole « CO1 «Comdty» » sur un horizon de 3 ans.

Avantages et inconvénients de la formule pour les porteurs ayant souscrit à la valeur liquidative initiale :

AVANTAGES

- Une garantie intégrale du capital investi à l'échéance, le 25/09/2015 (uniquement pour les parts souscrites sur la base de la valeur liquidative du 21/09/2012 (la « Valeur Liquidative Initiale ») .
- Un rendement minimum garanti de 7,5% In fine (uniquement pour les parts souscrites sur la base de la valeur liquidative du 21/09/2012 (la « Valeur Liquidative Initiale »).
- Un coupon additionnel, libellé en MAD, indexé sur la performance positive de l'or «GOLDLNPM «Comdty»» et du pétrole «CO1 «Comdty»».

INCONVENIENTS

- La garantie est accordée aux seules parts souscrites sur la base de la valeur liquidative du 21/09/2012 (la « Valeur Liquidative Initiale ») et conservées jusqu'à l'échéance du fonds (la « Valeur Liquidative Finale »)..
- La performance de la stratégie d'indexation, en MAD, aux actifs sous-jacents est exposée au changement des pondérations des devises Euro et US Dollar dans le panier Dirham et/ou au changement de la politique de change au Maroc.

Indice de référence : La gestion du fonds ne se réfère pas à un indicateur de référence prédéterminé. L'évolution de la VL du fonds ne pourra pas, en conséquence, être appréciée au regard d'un quelconque indice de référence.

La performance du fonds n'est liée, par la formule à celle des actifs sous-jacents, qu'à la date d'échéance du 25/09/2015 (la « Valeur Liquidative Finale »).

En effet, le Fonds est constitué d'un certain nombre d'instruments financiers garantissant la formule à l'échéance et dont l'évolution peut ne pas refléter celle des actifs sous-jacents pendant la durée de vie du Fonds.

Le porteur sera néanmoins en mesure de comparer à maturité la performance de son investissement par rapport à la performance qu'il aurait obtenu au travers d'un investissement direct dans ces actifs sousjacents.

Les actifs sous-jacents de la stratégie sont :

- Or «GOLDLNPM <Comdty> » et
- Pétrole «CO1 <Comdty> ».

Stratégie d'investissement : Le FCP UPLINE RENDEMENT PLUS vise une stratégie de gestion obligataire court terme associée à un contrat optionnel. Il sera investi en Bons de Trésor, dépôts à termes, opérations de pension, titres de créances négociables, et en contrat de swap de performance (dont l'objectif est de répliquer le profil de performance d'une option indexée sur les deux actifs sousjacents l'or «GOLDLNPM «Comdty» » et le pétrole «CO1 «Comdty» »), et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Description de la formule :

Nous prendrons le cas d'un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 21/09/2012 (la « Valeur Liquidative Initiale »).

Les actifs sous-jacents de la stratégie sont les suivants :

Actifs sous-jacents	Code Bloomberg				
Or	GOLDLNPM <comdty></comdty>				
Pétrole	CO1 <comdty></comdty>				

Date d'Observation Initiale : le 04/09/2012 Date d'Observation Finale : le 03/09/2015

La Valeur Liquidative Finale sera définie par la formule suivante :

VL Finale = VL Initiale \times (1 + 7,5% + Coupon additionnel)

Avec

Si Performance_(Or) est supérieure ou égale à 15% Et

Performance_(Pétrole) est supérieure ou égale à 15%

Coupon additionnel = $11\% \times Coef\text{-EUR} \times [EURMAD(f) / EURMAD(i)] + 11\% \times Coef\text{-USD} \times [USDMAD(f) / USDMAD(i)]$

Sinon

Coupon additionnel =0

Et

 $Performance_{(Or)} = \frac{Or Final - Or Initial}{Or Initial}$

 $Performance_{(P\acute{e}trole)} = \frac{P\acute{e}trole\ Final - P\acute{e}trole\ Initial}{P\acute{e}trole\ Initial}$

Or Initial : le niveau de l'Or à la Date d'Observation Initiale = 1 691,50 \$

Or Final: le niveau de l'Or à la Date d'Observation Finale

Pétrole Initial: le niveau du Pétrole à la Date d'Observation Initiale = 115,78 \$

Pétrole Final: le niveau du Pétrole à la Date d'Observation Finale

Coef-EUR : 80% **Coef-USD** : 20%

EURMAD(i) : Cours de Change Ask EURMAD Bank Al Maghrib à la Date

d'Observation Initiale ajusté de la commission de change = 11,0951

USDMAD(i) : Cours de Change Ask USDMAD Bank Al Maghrib à la Date

d'Observation Initiale ajusté de la commission de change = **8,7982**

EURMAD(f): Cours de Change Bid EURMAD Bank Al Maghrib à la Date

d'Observation Finale ajusté de la commission de change

USDMAD(f): Cours de Change Bid USDMAD Bank Al Maghrib à la Date

d'Observation Finale ajusté de la commission de change

Illustrations des modalités de calcul de la formule :

Pour les besoins de l'illustration des calculs, la société de gestion suppose que :

• Scénario 1 : Exemple Favorable

Le coupon additionnel est de l'ordre de 11% et les taux de change demeurent inchangés. Le niveau du taux change sont de l'ordre de EURMAD =11,0951 et USDMAD =8,7982 (à titre illustratif)

			Actifs s-jacents Coef- EUR		Coef- USD	EURMAD	USDMAD	Coupon additionnel	Valeur Liquidative	Rendement Minimum	Valeur Liquidative
		Or	Pétrole		•				Initiale	Garanti	Finale
Scénario 1 : Exemple Favorable	04/09/2012	100	100	80%	20%	11,0951	8,7982	- 11%	10 000,00	7,50%	11 850,00
	03/09/2015	122	117	00%		11,0951	8,7982				

Le calcul du coupon additionnel s'effectue comme suit :

Coupon additionnel =
$$11\% \times 80\% \times (11,0951/11,0951) + 11\% \times 20\% \times (8,7982 / 8,7982)$$

= 11%
La valeur Liquidative Finale = $10\ 000 \times (1+7,5\%+11\%)$
= $11\ 850\ DH$

• Scénario 2 : Exemple Médian

Le coupon additionnel est de l'ordre de 11% et les taux de change connaissent une variation défavorable pour la stratégie.

Les niveaux de taux de change pris pour le calcul sont :

$$EURMAD(i) = 11,0951$$
; $EURMAD(f) = 7,2$; $USDMAD(i) = 8,7982$; $USDMAD(f) = 5,5$

	Dates	Acti Dates sous-ja		Coef- EUR	Coef- USD	EURMAD	USDMAD	Coupon additionnel	Valeur Liquidative	Rendement Minimum	Valeur Liquidative
		Or	Pétrole	2011	002			222011101	Initiale	Garanti	Finale
Scénario 2 : Exemple Médian	04/09/2012	100	100	80%	20%	11,0951	8,7982	- 11%	10 000,00	7,50%	11 459,00
	03/09/2015	122	117			7,2	5,5				

Le calcul du coupon additionnel s'effectue comme suit :

Coupon additionnel =
$$11\% \times 80\% \times (7,2/11,0951) + 11\% \times 20\% \times (5,5/8,7982)$$

= $7,09\%$

La valeur Liquidative Finale =
$$10\ 000 \times (1 + 7.5\% + 7.09\%)$$

= $11\ 459.00\ DH$

• Scénario 3 : Exemple Défavorable

Le coupon additionnel est de l'ordre de 0% et les taux de change demeurent inchangés. Le niveau du taux change sont de l'ordre de EURMAD =11,0951 & USDMAD =8,7982 (à titre illustratif)

	Dates	Actifs sous-jacents		Coef- Coef- EUR USD	EURMAD	USDMAD	Coupon additionnel	Valeur Liquidative	Rendement Minimum	Valeur Liquidative	
		Or Pétrole	- 3-					Initiale	Garanti	Finale	
Scénario 3 : Exemple Défavorable	04/09/2012	100	100	80%	20%	11,0951	8,7982	- 0%	10 000,00	7,50%	10 750,00
	03/09/2015	142	97			11,0951	8,7982				

Le calcul du coupon additionnel s'effectue comme suit :

Performance_(Or) =
$$\frac{142 - 100}{100}$$
 = 42%; Performance_(Pétrole) = $\frac{97 - 100}{100}$ = -3%

Coupon additionnel = 0%

La valeur Liquidative Finale =
$$10\ 000 \times (1 + 7,5\% + 0\%)$$

= $10\ 750\ DH$

Profil de risque : Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque lié aux spécificités de la stratégie d'investissement de l'OPCVM : A l'échéance, le porteur peut ne récupérer que 100% de la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un rendement minimum de 7,5% In fine, si la performance additionnelle calculée est nulle. Le capital restitué ne tient pas compte de l'inflation

De plus, entre les dates de souscription et d'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être décorrélée des indices, le risque est alors non mesurable à priori.

En effet, En cours de vie, la valeur liquidative évolue en fonction des taux d'intérêt, des cours et des volatilités des indices. L'effet de la variation des taux d'intérêt et des volatilités sur la valeur liquidative diminue avec le temps pour devenir nul à l'échéance.

Risque de crédit et de contrepartie : Tout risque de crédit et de contrepartie est couvert par la Banque Centrale Populaire. De ce fait, le seul risque de crédit et de contrepartie qui existe est celui lié à la Banque Centrale Populaire.

Risque en capital : le fonds est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de la formule et donc d'un rachat à la date d'échéance indiquée. Tout rachat de part avant cette date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là.

Le porteur prend donc un risque en capital non mesurable à priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date prévue.

Risque lié à l'inflation : le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire.

Risque de change : Le capital initial et le rendement minimum garanti de 7,5% In Fine, ne sont pas exposés au risque de change. La structure du swap de performance offre une couverture statique du risque de change relatif à la performance de la stratégie d'indexation. Tout changement de la politique de change au Maroc, du panier Dirham, ou dévaluation ou réévaluation du Dirham peut impacter positivement ou négativement la performance délivrée à l'échéance par la stratégie d'indexation.

Garantie: La Banque Centrale Populaire garantit aux porteurs de parts, pour les seules parts souscrites sur la Valeur Liquidative Initiale et rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, que la Valeur Liquidative Finale sera au moins égale à la Valeur Liquidative Initiale majorée d'un rendement In Fine

de 7.5%.

La garantie de La Banque Centrale Populaire n'est plus accordée :

- Pour les souscriptions dont la date de valeur est différente du 21/09/2012 (Valeur Liquidative autre que la Valeur Liquidative Initiale),
- Pour les rachats dont la date de valeur est antérieure à la date du 25/09/2015 (Valeur Liquidative autre que la Valeur Liquidative Finale).

Toute modification de la garantie est soumise à l'agrément préalable du CDVM.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative peut-être inférieure à la Valeur Liquidative Finale. En raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut-être différente de celle des actifs sous-jacents (l'or «GOLDLNPM «Comdty»» et le pétrole «CO1 «Comdty»»).

Souscripteurs concernés: Personnes physiques et morales, résidentes et non résidentes

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM : dès publication de la note d'information.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : la valeur liquidative est affichée dans les agences du Groupe Banque Populaire.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévues dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions sont reçues tous les jours auprès du réseau du Groupe Banque Populaire pendant la période de commercialisation allant du 10/09/2012 au 21/09/2012 inclus, et sont exécutées sur la base de la Valeur Liquidative Initiale du 21/09/2012.

Après la période de commercialisation, les demandes de souscriptions sont reçues tous les jours, du lundi au Mercredi avant 10 heures auprès du réseau du Groupe Banque Populaire et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de rachats sont reçues tous les jours, du lundi au Mercredi avant 10 heures auprès du réseau du Groupe Banque Populaire et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Méthode de calcul du prix de souscription : le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative augmentée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative diminuée de la commission de rachat.

Affectation des résultats : capitalisation.

Comptabilisation des coupons : les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV – COMMISSIONS ET FRAIS

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à :

0% des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP, pour les seules parts souscrites sur la Valeur Liquidative Initiale.

20% HT (dont 20% acquis au fonds) pour les souscriptions faites à d'autres dates que celle de la Valeur Liquidative Initiale.

Les commissions de rachats s'élèvent à :

0% des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis au FCP, pour les seules parts rachetées sur la Valeur Liquidative Finale.

7% HT (dont 7% acquis au fonds) pour les rachats centralisés à des dates antérieures à celle de la Valeur Liquidative Finale.

NB : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion:

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 DH HT;
- (2) Frais de publication : 20.000 DH;
- (3) Commission CDVM: 0,025% HT;
- (4) Commission dépositaire : 0,03% HT;
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs;
- (6) Commission du réseau de commercialisation : 0.07% de l'actif net, calculée mensuellement
- (7) Maroclear (droit d'admission) :
- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de DH;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de DH;
- 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
- 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation de la société de gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)-(7)